

RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00219
Numéro SIREN : 413 732 124
Nom ou dénomination : A.M.G

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2023 sous le numéro de dépôt 4270

A.M.G
S.A.S au capital de 191 840,00 €
Siège social : 4, rue du Docteur Stoeffler
41400 MONTRICHARD
413.732.124 RCS BLOIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 1^{ER} AOUT 2023
--

A 9 heures,

Au siège social,

La société **ALMEHADE**, société par actions simplifiée au capital de 1 800 000 €, dont le siège social est 4, rue du Docteur Stoeffler - 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS sous le numéro 901 710 541.

AGISSANT en qualité d'associée unique de la société A.M.G sus désignée, propriétaire de la totalité des 11990 actions composant le capital social,

Représentée par Monsieur Joseph Robert BELINGHERI en sa qualité de Président de ladite société

EXERCANT ès-qualités les droits attribués aux assemblées générales d'associés en vertu de l'article L 227.1 du code de commerce,

En présence de Monsieur Joseph Robert BELINGHERI Président de la société A.M.G,

ENVISAGE DE PRENDRE les décisions dévolues à l'assemblée générale des associés contenues dans le présent procès-verbal.

Les décisions portent sur les points suivants :

- ➔ **Remplacement du Président et du Directeur Général démissionnaires ;**
- ➔ **Fixation des termes et conditions de l'exercice de la Présidence de la Société ;**
- ➔ **Pouvoirs pour effectuer les formalités.**

Le Commissaire aux Comptes de la Société, la S.A.R.L AUDIT ET COMPTABILITE DE TOURAINE régulièrement convoqué par lettre remise en main propre le 17 juillet 2023, est absent excusé

JB

Monsieur Joseph Robert BELINGHERI dépose le texte des résolutions soumises au vote de l'associée unique.

Il met à la disposition de l'associée unique :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- La copie et l'avis de réception de la convocation remise au Commissaire aux Comptes,
- Le projet proforma de Convention de mandat de Présidence de la Société,
- Le texte du projet des décisions soumises au vote de l'associée unique.

Il déclare que ces documents ont été préalablement adressés au Commissaire aux Comptes et qu'ils ont, en outre, été remis à la disposition de l'associée unique, au siège social.

Puis, l'associée unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
DEMISSION DES DIRIGEANTS

L'Associée Unique,

PREND ACTE de la démission avec effet à ce jour :

- de Monsieur Joseph-Robert BELINGHERI de ses fonctions de Président,
- de Monsieur Jérémie DESJARDINS de ses fonctions de Directeur Général,

Et leur **DONNE** quitus entier et définitif de leur gestion.

DEUXIEME DECISION
NOMINATION D'UN PRESIDENT

L'Associée Unique,

Compte tenu de la décision qui précède,

DECIDE :

- De nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée aux fonctions de Président, en remplacement de Monsieur BELINGHERI démissionnaire,

La société **ALMEHADE**, société par actions simplifiée au capital de 1 800 000 €, dont le siège social est 4, rue du Docteur Stoeffler - 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS sous le numéro 901 710 541.

- De ne pas pourvoir au remplacement du Directeur Général démissionnaire.

TROISIEME DECISION

TERMES ET CONDITIONS DE L'EXERCICE DE LA PRESIDENCE DE LA SOCIETE

L'Associée Unique,

DECIDE que les termes et conditions d'exercice et de rémunération de la Présidence de la Société nouvellement désignée interviendront selon les termes et conditions de la Convention de Mandat dont le projet a été tenu à disposition de l'Associé Unique et qui devra être régularisé et signée ce jour à la suite des présentes décisions.

QUATRIEME DECISION

POUVOIRS

L'Associée Unique,

CONFERE tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, du dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de **BLOIS** de tous documents requis, ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions modificatives à effectuer auprès du registre du commerce et des sociétés.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le représentant de l'associée unique.

Joseph Belingheri

Pour la société ALMEHADE
Joseph Robert BELINGHERI